

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-152

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise GXS Mobility TSA70011 69134 DARDILLY, afin de garantir le bon déroulement des travaux pour l'installation de la fibre 577, chemin Vert à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte au droit des travaux 577, chemin Vert, **et ce, à compter du 22 juillet 2024 pour une durée de 20 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise intervenante et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à GXS Mobility et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 16 juillet 2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 16/07/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT